

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017**

Délibération
n° 2017.02.112

**Adhésion à
l'association de
développement de la
bande dessinée**

LE SEIZE FÉVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 février 2017**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Danièle MERIGLIER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Catherine BREARD à Michel ANDRIEUX, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Denis DOLIMONT à Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE à Gérard DEZIER, André FRICHETEAU à Jean-Marie ACQUIER, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Michaël LAVILLE à Jacky BOUCHAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Danielle BERNARD, Philippe LAVAUD, Catherine PEREZ

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FÉVRIER 2017

**DELIBERATION
N° 2017.02.112**

PROMOTION DE L'IMAGE ET DE LA BANDE
DESSINEE

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA BANDE DESSINÉE

Le Ministère de la Culture et de la communication a choisi de nommer, en avril 2016, un médiateur national, chargé d'entendre toutes les parties prenantes concernées par l'avenir du Festival International de la Bande Dessinée (FIBD).

L'objectif visait à proposer, d'ici la fin de l'année 2016, à partir d'un bilan, arrêté avec le concours de l'Association historique du FIBD, la société productrice 9^{ième} Art+, les auteurs et les éditeurs, une réforme de la gouvernance, permettant, ainsi, d'assurer dans les meilleures conditions, l'édition 2017 et de concevoir, pour les années suivantes, des modifications dans la répartition des responsabilités.

Aussi, sur la base des conclusions du médiateur, validées, en octobre 2016, par le Ministère compétent, les collectivités publiques et les organisations professionnelles (réunissant l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Charente, GrandAngoulême, la ville d'Angoulême, le syndicat national de l'Édition, le syndicat des éditeurs alternatifs, le syndicat national des auteurs et des compositeurs ainsi que les États généraux de la bande dessinée sont convenues, le 18 janvier 2017, de la création de « l'association pour le développement de la bande dessinées à Angoulême ».

Cette nouvelle association, qui sera une structure légère, permettra d'assurer une meilleure coordination et une meilleure implication des partenaires dans les orientations importantes du festival et dans l'utilisation des moyens financiers qui lui sont alloués.

Les missions prioritaires de l'association sont les suivantes :

- Le travail en concertation étroite avec la société 9^{ième} Art +, qui assure l'organisation du festival, ainsi qu'avec l'association du Festival International de la Bande Dessinée.
- L'élaboration de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle, conclue entre l'association et 9^{ième} Art +, en vue de l'édition 2018 du festival.
- Le choix du (de la) Président(e) de l'association, qui sera une personnalité qualifiée.
- L'élaboration d'un programme de travail de l'association.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à « l'association pour le développement de la bande dessinée à Angoulême ».

D'AUTORISER Monsieur Le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 février 2017	<u>Affiché le :</u> 22 février 2017